

Publié le 16/10/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P418_2024

Date : 14/10/2024

OBJET : Délégation des aides à la pierre - Attribution des aides de l'ANAH et de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en faveur des propriétaires privés réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement

Exposé

L'amélioration et la rénovation énergétique du parc privé constituent une priorité du Programme Local de l'Habitat 2022-2027, adopté en Conseil communautaire le 1^{er} mars 2022.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État, par son article 61, de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale, la gestion de ses aides à la pierre qui concourent à la mise en œuvre de leur Programme Local de l'Habitat (PLH). Cette délégation permet notamment d'instruire et d'attribuer les aides que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) mobilise en faveur de la rénovation du parc privé.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a donc signé une convention de délégation des aides à la pierre pour la période 2023-2028, afin d'accompagner les propriétaires privés dans leur projet de rénovation de leur logement.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a adopté une politique de soutien à la rénovation des logements privés, destinée à proposer des aides complémentaires aux aides nationales dont celles proposées par l'ANAH.

Dans ce cadre, l'instruction des dossiers déposés par les propriétaires privés figurant dans la liste annexée, a permis de confirmer leur éligibilité aux aides de l'Agence au regard du règlement général de l'ANAH et/ou au dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'Agglomération du Cotentin.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu la délibération n°DEL2022_009 du 1^{er} mars 2022 relative à l'adoption définitive du Programme Local de l'Habitat 2022-2027,

Vu la délibération n°DEL2024_014 du 8 février 2024 relative au soutien aux habitants dans l'amélioration et la rénovation énergétique de leur logement dans le cadre du PLH 2022-2027,

Considérant les conventions de délégation de compétences et de gestion des aides à l'habitat privé signées avec l'État et l'ANAH le 1^{er} juin 2023,

Considérant le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Décide

- **D'attribuer** les aides de l'ANAH et les aides de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au profit des propriétaires mentionnés en annexe de la présente décision et en autoriser le versement au vu des justificatifs de dépenses,
- **De dire** que les crédits afférents aux aides de l'ANAH, d'un montant de 381 962 €, sont inscrits au compte 4581 du Budget principal, Idc 82848,
- **De dire** que les crédits afférents aux aides à la rénovation énergétique de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, d'un montant de 30 500 €, sont inscrits au compte 20422 du Budget principal, Idc 75543,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 :
Délégation des aides à la pierre – Attribution des aides ANAH et de la Communauté d’Agglomération du Cotentin en
réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement**

Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le
ID : 050-200067205-20241016-P418_2024-AR



favor des propriétaires privés

Logements situés sur le territoire de la Communauté d’Agglomération du Cotentin							
Identité du bénéficiaire	Qualité du bénéficiaire	Agence nationale de l’habitat			Le Cotentin		
		N° Dossier	Nature de l’aide	Montant de l’aide	N° Dossier	Nature de l’aide	Montant de l’aide
C. CHALOPIN	Propriétaire occupant	050019263	Ma prime rénov sérénité - Engagement rectificatif	4 089 €			
G. RENAULT	Propriétaire occupant	050020303	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	32 000 €	CAC_RHPR_2024_98	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000€
V. GILLES	Propriétaire occupant	050020314	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	21 616 €	CAC_RHPR_2024_99	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000€
S. MAINE	Propriétaire occupant	050020338	Ma Prime Logement décent + Prime sortie de passoire thermique	63 000 €	CAC_RHPR_2024_100	Aide complémentaire Anah – Logement indigne ou très dégradé - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	4 500€
J. ROULLAND	Propriétaire occupant	050020445	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	29 532 €	CAC_RHPR_2024_101	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000€
A. ERNOUF	Propriétaire occupant	050020482	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	63 000 €	CAC_RHPR_2024_102	Aide complémentaire Anah – Rénovation globale (aide de base + sortie de passoire thermique)	5 000€

**Annexe à la décision du Président n° - PLH 2022-2027 :
Délégation des aides à la pierre – Attribution des aides ANAH et de la Communauté d’Agglomération du Cotentin en
réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement**

M. LEPOITTEVIN-DUBOST	Propriétaire occupant	050020488	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	33 000 €	CAC_RHPR_2024_103	Aide complémentaire Anah – Rénovation globale (aide de base)	3 500€
P. CAPON	Propriétaire occupant	050020489	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	37 266 €	CAC_RHPR_2024_104	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
A. LEMERLE	Propriétaire occupant	050020497	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	22 186 €	CAC_RHPR_2024_105	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000€
A. JEUDI DUQUESNE	Propriétaire occupant	050020501	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	15 163 €	CAC_RHPR_2024_106	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
V. REVELLE	Propriétaire bailleur	050020505	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné + Prime sortie de passoire thermique	37 374 €	CAC_RHPR_2024_107	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base + sortie de passoire thermique)	2 500€
F. PAPIN	Propriétaire bailleur	050020506	Ma Prime Rénov – Parcours accompagné	13 759 €	CAC_RHPR_2024_108	Aide complémentaire Anah - Amélioration énergétique (aide de base)	1 000 €
R. PEQUERY	Propriétaire bailleur	050020507	Habiter Mieux + Prime sortie de passoire thermique	9 977 €	CAC_RHPR_2024_109	Aide complémentaire Anah – Rénovation globale (aide de base + sortie de passoire thermique)	5 000€